

Louhossoa



Luhuso

Tel : 0559933092 Fax 0559933498

Mail commune-de-louhossoa@wanadoo.fr

Conseil du 24 septembre 2018

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle de la mairie à 20 Heures sous la présidence M. Jean-Pierre HARRIET Maire de la Commune de LOUHOSSOA.

Etaient présents (11) :

ALZURI Isabelle, DUCLOS Bernadette, DUPUY Gilbert, HARRIET Jean Pierre, LARRALDE Ximun, LARRONDE Irène, JAUREGUIBERRY Jean Louis, SAINT-PIERRE Marie Claire, IRIART-BONNECAZE Carole HIRIART Alain, SAPPARART Bertrand : Conseillers

Etaient excusés (4) :

OLHAGARAY Michel, MONGABURE Bernadette, ROUX Laurent, OSPITAL Marie Dominique,

Secrétaire : ALZURI Isabelle

Electrification rurale – Programme Génie Civil Orange 2018

Approbation du projet et du financement de la part communale –Affaire N°18TE063

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été demandé au Syndicat d'énergie des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de : GC télécommunications lié au PC DUCLOS Anaïs.

Monsieur le Président du Syndicat d'Énergie a informé la commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'entreprise SN COPELEC.

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au programme d'électrification rurale « génie civile Orange 2018 », propose au conseil municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (Mme DUCLOS Bernadette ne prend pas part au vote) :

- **DECIDE** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le SYNDICAT D'ÉNERGIE, de l'exécution des travaux.
- **APPROUVE** le montant des travaux et des dépenses réaliser, se composant comme suit :

Montant des travaux T.T.C	860,65 €
Assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	86,06 €
Frais de gestion du SDEPA	35,86 €
TOTAL	982,57 €

= **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

Participation de la commune aux travaux à financer sur fonds libres	946,71 €
Participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)	35,86 €
TOTAL	982,57 €

La participation définitive de la commune sera déterminée après établissement définitif des travaux.

De plus, si la commune finance sa participation aux travaux sur ses « fonds libres », le SDEPA pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

- **ACCEPTE** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.

= **TRANSMET** la présente délibération au contrôle de légalité.

Pour expédition conforme,
Le Maire,
Jean-Pierre HARRIET

